

N. 12
Joseph Camroyer
et
Emilie Dequin.

Le quinze Août mil huit cent cinquante qua-
tre sur la dispense des quatrièmes au quatrième
désigné de consanguinité, au vu de Monsieur
Kéique de Trois Rivières, en date du premier du pré-
sent mois, et sur aussi la publication de trois banns
de mariage faits au prône de nos messes paroissiales
entre Joseph Camroyer cultivateur fils majeur de
Antoine Camroyer et de défunte Marguerite
St. Germain de cette paroisse d'une part, et Emilie
Dequin fille mineure de Louis Dequin et de
Marguerite Bibrau aussi de cette paroisse.

L'autre part, ne s'étant découvert aucun autre empê-
chement, nous soussigné, curé de cette paroisse, du consente-
ment du père et de la mère de la dite Emili Duguin, avons
donné leur mutuel consentement de mariage et leur avons don-
né la bénédiction nuptiale en présence d'Antoine Caenroger
père de l'époux, de Louis Duguin père de l'épouse, d'Olivier Laventure
oncle de l'époux et de Joseph Fauguerie beau-frère de l'époux et
de plusieurs autres parents qui ainsi que les époux, ont déclaré
ne savoir signer.

L. J. Lebrun *plene*